

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Nicolas ISNARD - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Didier KHELFA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Signé le 17 Décembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 12 janvier 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BALLETTI représentée par Doudja BOUKRINE - Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Marie BATOUX représentée par Jean-Marc COPPOLA - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON représentée par Laure-Agnès CARADEC - Emilie CANNONE représentée par Corinne BIRGIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Mathilde CHABOCHE représentée par Cédric JOUVE - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Bernard DEFLESSELLES représenté par Caroline MAURIN - Olivier DENIS représenté par Nicolas ISNARD - Bernard DESTROST représenté par Serge PEROTTINO - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Claude FILIPPI représenté par Kayané BIANCO - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Anne VIAL - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Hatab JELASSI représenté par Jean HETSCH - Christine JUSTE représentée par Jean-Marc SIGNES - Philippe KLEIN représenté par Anne-Laurence PETEL - Anthony KREHMEIER représenté par Joël CANICAVE - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GINOUX - Rémi MARCENGO représenté par Michel LAN - Danielle MENET représentée par Roland GIBERTI - Lourdes MOUNIEN représenté par Pierre LEMERY - Benoit PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Perrine PRIGENT représentée par Christian PELLICANI - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Gérard AZIBI - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Arnaud DROUOT - Samia GHALI - Jessie LINTON - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Hervé MENCHON - Eric MERY - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Claude PICCIRILLO.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lionel ROYER-PERREAUT représenté à 11h38 par Claude FERCHAT - Moussa BENKACI représentée à 11h43 par Jean-Christophe GRUVEL - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Sophie JOISSAINS représentée à 12h17 par Jacky GERARD - Gérard BRAMOULLÉ représenté à 12h17 par Jacky GERARD - Jean-Louis VINCENT représenté à 12h18 par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté à 12h30 par Solange BIAGGI - Solange BIAGGI représentée à 13h40 par Catherine PILA - Maryse RODDE représentée à 13h49 par Martial ALVAREZ - Frédéric VIGOUROUX représenté à 13h47 par François BERNARDINI - Nicole JOULIA représentée à 13h52 par François BERNARDINI.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 001-9260/20/CM

■ Approbation du Pacte pour la transition écologique et industrielle du territoire de Gardanne-Meyreuil

MET 20/16196/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Président Macron a confirmé mi-décembre 2017 sa volonté de fermer les quatre centrales à charbon encore en activité en France : deux appartenant à EDF, à Cordemais (Loire-Atlantique) et au Havre (Seine-Maritime), deux autres au groupe allemand UNIPER à Saint-Avold (Moselle) et à Gardanne, désormais Gazel Energie depuis le rachat de l'ensemble des actifs par le groupe tchèque EPH en juillet 2019.

A Gardanne, la Centrale thermique comporte une tranche Biomasse de 150 MW (ancienne tranche Charbon reconvertie en 2013 par EON France (UNIPER)) et une tranche Charbon de 600 MW qui fonctionnait habituellement en pointe (soit environ 2 500 h/an) sur appel et en fonction des besoins du réseau RTE. L'arrêt de cette tranche impacte 90 emplois directs sous statut « Industrie Electrique et Gazière » avec 300 emplois indirects également menacés. De plus, la société SEInvest qui opère le terminal minéralier de Fos sur Mer, va perdre 1/3 de son activité avec l'arrêt du charbon aujourd'hui importé via le port.

Après deux ans de discussions avec l'Etat, la mise en place de comités de pilotage et de groupes de travail dédiés à l'emploi et la formation, l'impact sur les activités portuaires, l'accessibilité du site et enfin, l'identification de projets industriels, les élus n'étaient pas satisfaits quant aux garanties apportées à l'Etat pour les salariés et le financement des projets.

A la suite d'un long travail de négociation au niveau national avec les organisations syndicales et les fédérations professionnelles, ce n'est que fin 2019 que l'Etat a précisé ses engagements sur le plan financier et social.

La Métropole a donc signé le 30/01/20 en présence d'Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la transition écologique et solidaire, une déclaration d'intention relative au Projet de Territoire Gardanne/Meyreuil, avec l'Etat, le CD 13, l'ADEME, la CDC, la CCIMP et Gazel Energie, le GPMM et les deux Communes, la Région s'étant quant à elle engagée à intervenir en co-financement des projets retenus dans le futur Pacte de Territoire. Ce Pacte a notamment vocation à identifier les projets contribuant à la reconversion de la Centrale et à mobiliser les financements pouvant accompagner leur réalisation, en particulier le fonds Charbon (crédits de l'Etat - dotation de 10 M€ pour Gardanne/Meyreuil).

L'élaboration du Pacte de Territoire a donné lieu à un copilotage entre l'Etat, la Région et la Métropole, de deux groupes de travail, associant l'ensemble des parties-prenantes, sur les 4 grandes thématiques retenues : énergie / mobilité décarbonée (pilotage Etat /Métropole) et bois / économie circulaire (pilotage Etat / Région).

En synergies industrielles avec Provence 4 (tranche Biomasse de la centrale thermique) ou implantés dans le bassin Gardanne/Meyreuil, les principaux projets qui ont retenu l'attention dans le Pacte sont listés ci-dessous et représentés sur la carte ci-après :

- Energie : Hybiol (production de e-méthanol avec électrolyse de l'eau et récupération du CO₂ des fumées industrielles – 30 emplois potentiels) ; Canthep (réseau pour alimenter le réseau de chaleur d'Aix à partir des fumées industrielles de la tranche Biomasse – 5 emplois), déploiement de toitures PV sur les bâtiments publics des communes de Gardanne et Meyreuil.

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 12 janvier 2021

- Mobilité décarbonée : H₂ Gardanne (station d'avitaillement en H₂ vert produit in situ – 4 emplois) ; réalisation de pistes cyclables sur le bassin Gardanne/Meyreuil, train à batteries entre Aix et Marseille (Région), lancement fin 2020 d'une étude préliminaire pour l'aménagement des installations ferroviaires en gare de Gardanne et la modernisation de l'installation terminale embranchée de Gazel Energie sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau (estimée à 100 k€ HT).
- Bois : Scierie SOFEB (18 emplois), Pôle d'activités dédié à la filière bois – fort potentiel d'accueil d'activités et donc d'emplois en aval de la filière, en lien avec l'implantation de la future scierie. Intérêt de proximité des deux sites. Nouvelles formations « métiers du bois » en lien avec Lycée agricole de Valabre. Fin 2020, une étude sera lancée, pilotée par l'interprofession Fibois Sud, d'un montant estimatif de 150 k€, pour préciser les potentialités d'implantation d'un véritable pôle forêt-bois centré sur la valorisation des essences locales, la première transformation des bois, l'installation d'activités en lien avec la construction bois et l'implantation de centres de formation professionnelle autour des métiers du bois mais aussi de recherche et d'innovation autour du bois.
- Economie circulaire : Le potentiel est large et plusieurs pistes déjà identifiées : Centre de caractérisation pour la valorisation de la Bauxaline®, produit résiduel de l'activité de l'entreprise Alteo (100 emplois potentiels à terme), CarbonBlue (opération privée portée par MP Industrie pour la création d'un pôle dédié au recyclage du plastique et à sa transformation en produits finis – 18 emplois à terme), mais aussi développement d'une filière de recyclage des déchets du BTP (14 emplois) ou encore implantation d'une ressourcerie nouvelle génération (30 emplois).

De plus, le Pacte prévoit le lancement d'une réflexion à l'échelle du bassin sur la question foncière et plus spécifiquement, l'aménagement des espaces à vocation économique.

Le volet bois du Pacte accompagne également plusieurs initiatives portées par la Métropole :

- étude sur les gisements afin de connaître précisément la ressource bois exploitable (quantité, qualité, localisation) et définir des schémas de dessertes ;
- élaboration d'une Charte Forestière de Territoire. Les actions pluriannuelles menées dans le cadre de cette Charte seront en lien étroit avec le projet de pôle bois sur le site de Gardanne-Meyreuil ;
- identification du patrimoine immobilier public (métropolitain, communal, etc.) pour inciter les maîtres d'ouvrage publics à s'inscrire dans la transition énergétique en construisant et rénovant avec du bois d'œuvre local.

Enfin, les usages traditionnels du bois sont bien connus (bois d'œuvre, bois industrie, bois énergie) mais ce dernier renferme un quatrième usage aux potentiels peu exploités en Provence-Alpes-Côte d'Azur : sa



transformation en nouvelles molécules chimiques. La chimie du bois présente une double opportunité : elle complète la filière bois par l'optimisation de la ressource et de ses résidus et elle représente une vraie alternative aux produits issus de la pétrochimie. Le Pacte soutient donc le partenariat entre Fibois et Novachim pour construire un écosystème dans ce domaine.

Le Pacte précise également la gouvernance et la concertation mises en place pour le suivi de la phase opérationnelle après sa signature, avec le maintien des comités de pilotage restreint et élargi, un comité opérationnel et un comité des financeurs qui mobiliseront les Groupes de Travail au tant que de besoin.

Il reste ouvert à l'intégration ultérieure de nouveaux projets qui s'inscriraient dans l'ambition du Pacte et les filières visées.

Parallèlement, le Conseil des Ministres du 29 juillet 2020 a adopté l'Ordonnance n° 2020-921 portant diverses mesures d'accompagnement des salariés dans le cadre de la fermeture des centrales à charbon qui vise à la fois les salariés des entreprises exploitant ces centrales, mais aussi les personnels portuaires directement touchés par l'arrêt de cette activité et les salariés des entreprises sous-traitantes. Elle prévoit un accompagnement renforcé qui leur garantit leur revenu le temps nécessaire à leur transition professionnelle.

- Salariés des entreprises énergétiques : les mesures prévues viennent en complément des PSE de chaque entreprise concernée. Un décret à sortir va fixer les montants des indemnités complémentaires (70 % sur les 6 premiers mois et 55 % au-delà) pour une durée de 12 mois en principe ou 18 mois pour salariés proches de la retraite. Pendant le congé de reclassement, les salariés continueront à bénéficier des droits liés au statut IEG et de formations de reconversion, qui pourront se dérouler durant le congé.
- Salariés des entreprises portuaires et manutention : pas de PSE. Les dispositions ne viennent pas en complément d'un PSE : elles sont donc financées entièrement par l'Etat. Un congé spécifique sera de 24 mois, allongé à 36 mois pour ceux proches de la retraite avec des mesures d'accompagnement (70 % de leur rémunération) et « portabilité » possible auprès du nouvel employeur.
- Salariés des sous-traitants directs de la Centrale : une cellule d'accompagnement va être mise en place pour accompagner les salariés qui ne pourront pas être reclassés au sein de leur entreprise. Des formations de reclassement seront financées. Les entreprises seront accompagnées vers d'autres donneurs d'ordre.

Le texte du Pacte ci-annexé a été pré-validé le 11 septembre 2020 par le Comité de pilotage restreint puis validé lors du Comité de pilotage élargi tenu le 05 octobre 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 10 décembre 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 12 janvier 2021

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite accompagner la mutation industrielle de la Centrale de Provence dans un souci de respect du cadre de vie de ses habitants.
- Que la Métropole soutient la structuration de la filière Bois et un développement économique responsable, visant lorsque c'est possible l'économie circulaire, tout comme l'essor des productions et usages des énergies renouvelables.
- Qu'au titre de sa compétence majeure en aménagement des espaces à vocation économique, la Métropole se doit de porter une vision à long terme, afin d'anticiper l'accueil des futures activités et de garantir une qualité d'aménagement pour cet espace, stratégiquement situé.
- Que le projet de territoire porté au travers du Pacte Gardanne-Meyreuil répond à ces enjeux et est par la même considéré comme un projet structurant métropolitain.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le Pacte pour la transition écologique et industrielle du territoire de Gardanne-Meyreuil, ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer le Pacte et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Industrie

Jean-Pascal GOURNES